



Communiqué de presse

22 octobre 2025

PRÉVISIONS FINANCIÈRES 2025-2027

ASSURANCE CHÔMAGE : LES PARTENAIRES SOCIAUX GARDENT LE CAP, MALGRÉ DES INCERTITUDES ET DES CONTRAINTES

La contraction de l'emploi et les premiers remboursements de la « dette Covid »¹ pèseront sur un régime déjà contraint par les décisions étatiques.

Le Bureau de l'Unédic du 22 octobre 2025 a adopté les dernières prévisions financières de l'Assurance chômage à l'horizon 2027. Face à une conjoncture économique dégradée et dans un contexte politique incertain, le régime est sous pression financière : les premiers remboursements de la « dette Covid » débuteront en 2026, alors même que les décisions étatiques ont privé le régime de sa capacité à se désendetter et entraîneraient un déficit en 2026. Pour faire face à ses obligations, l'Unédic doit recourir à de nouveaux emprunts sur les marchés financiers, à des taux particulièrement élevés qui conduisent à augmenter la charge de la dette. Cette situation fragilise le rôle d'amortisseur social et économique de l'Assurance chômage, au moment où le marché de l'emploi se contracte.

Une croissance modeste

Selon le Consensus des économistes, la croissance du PIB serait limitée en 2025 (+0,7%) et 2026 (+0,9%), notamment du fait du contexte politique français particulièrement instable. En 2027, la croissance augmenterait légèrement mais resterait modeste (+1,2%).

¹ Lors de la crise Covid-19, l'Assurance chômage a été un véritable filet de sécurité, accumulant une dette de plus de 18 Md€, appelée « dette Covid », que l'État a fait porter à l'Unédic à travers les mesures d'urgence (activité partielle...) pour soutenir l'économie française.

Reprise des créations d'emploi reportée à 2027

La détérioration de la conjoncture économique entraînerait 60 000 destructions nettes d'emploi en 2025. Les créations nettes d'emploi seraient nulles en 2026 et reprendraient à partir de 2027 (+160 000). Toutefois, l'incertitude politique et budgétaire de la France reste un aléa fort.

Le nombre de chômeurs indemnisés par l'Assurance chômage stagnerait aux alentours de 2,6 millions entre fin 2025 et fin 2026, avant de légèrement baisser à 2,5 millions fin 2027.

Un solde déficitaire en 2026

Le régime d'assurance chômage serait toujours contraint par des décisions exogènes : moindres compensations d'exonérations de 3,35 Md€ en 2025 et 4,1 Md€ en 2026, soit des prélèvements de l'État de 12,05 Md€ au total sur les recettes de l'Assurance chômage depuis 2023 ; modification de l'assiette sociale des travailleurs indépendants avec une perte pour le régime estimée à environ 800 M€ en 2026, puis à 400 M€ chaque année à partir de 2027. En conséquence, les recettes de l'Assurance chômage sont largement amputées : elles seraient de 45,2 Md€ en 2025 et 44,2 Md€ en 2026.

Les dépenses du régime s'établiraient à 45,3 Md€ en 2025, puis resteraient globalement stables autour de ce niveau à 45,5 Md€ en 2026, sous l'effet de la montée en charge des évolutions de la réglementation d'assurance chômage entrées en vigueur en 2023 et 2025, compensant les effets de la dégradation attendue du marché du travail.

Le solde du régime serait à l'équilibre en 2025 (-0,1 Md€), avant d'être déficitaire en 2026 (-1,3 Md€). **Face à ce déficit attendu, le Bureau de l'Unédic adressera un courrier au Gouvernement pour solliciter une révision du prélèvement de l'État sur cette année 2026.**

« Dette Covid », l'heure du remboursement

Les prélèvements de l'État sur les recettes de l'Assurance chômage depuis 2023 ont paralysé son désendettement. Au total, les décisions étatiques – sur la base d'une trajectoire nettement plus favorable – diminuent de 13 Md€ les capacités de l'Unédic à rembourser la dette de l'Assurance chômage. Elles contribuent à l'augmentation de la dette en 2026, qui s'élèverait à 60,8 Md€ en 2026, après 59,5 Md€ fin 2025. Sans les prélèvements et la surcharge d'intérêts, la dette aurait été de 48,2 Md€ fin 2026.

Un doublement de la charge de la dette

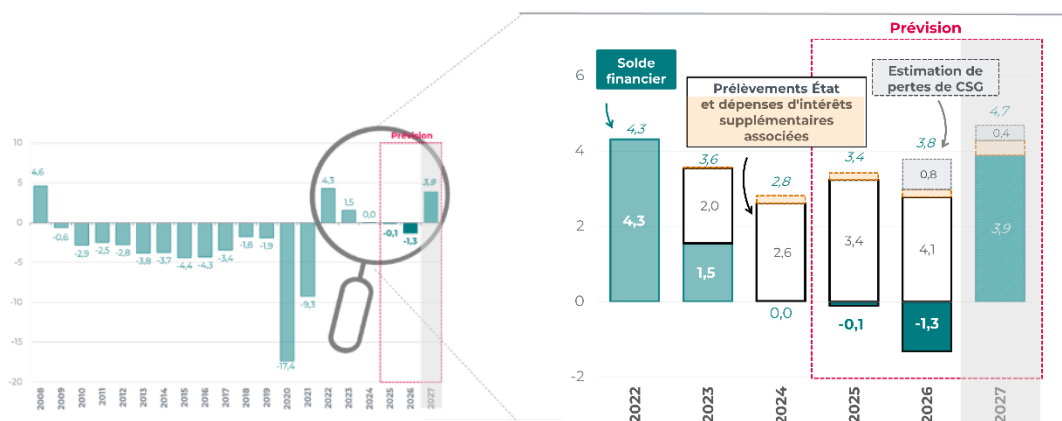
La situation d'endettement est d'autant plus préoccupante que l'Unédic doit contracter de nouveaux emprunts à des taux élevés sur les marchés, notamment pour faire face aux remboursements de la « dette Covid » – initialement souscrite à taux bas – à partir de 2026. Tandis qu'elle représentait moins de 1 % des recettes jusqu'en 2022, la charge d'intérêts augmente et pèsera encore davantage sur les finances du régime à l'avenir : elle doublera entre 2022 et 2027, passant à 1,7% des recettes du régime.

Un rôle d'amortisseur économique et social fragilisé

L'Assurance chômage joue un rôle d'amortisseur économique et social, protégeant des millions de ménages et d'entreprises face aux aléas économiques et aux crises majeures comme la crise Covid-19.

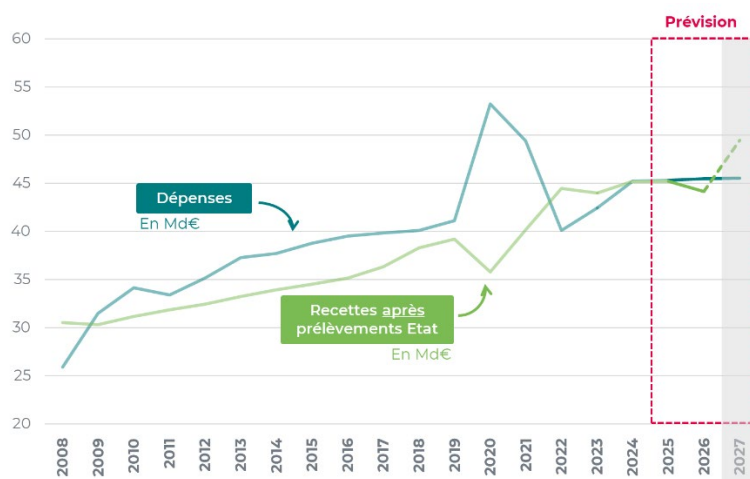
Pour que l'Assurance chômage puisse pleinement remplir ce rôle d'amortisseur en cas de périodes défavorables, le désendettement du régime est indispensable lorsque la conjoncture le permet.

Or, cette capacité de désendettement est fragilisée. Non seulement par le contexte économique incertain, mais surtout par plusieurs décisions exogènes qui bouleversent l'équilibre financier du régime. Cette situation compromet la gestion responsable et rigoureuse des partenaires sociaux, une gestion qui nécessite stabilité et vision à moyen et long terme.

SOLDE FINANCIER DE L'ASSURANCE CHÔMAGE JUSQU'À FIN 2027, EN MD€

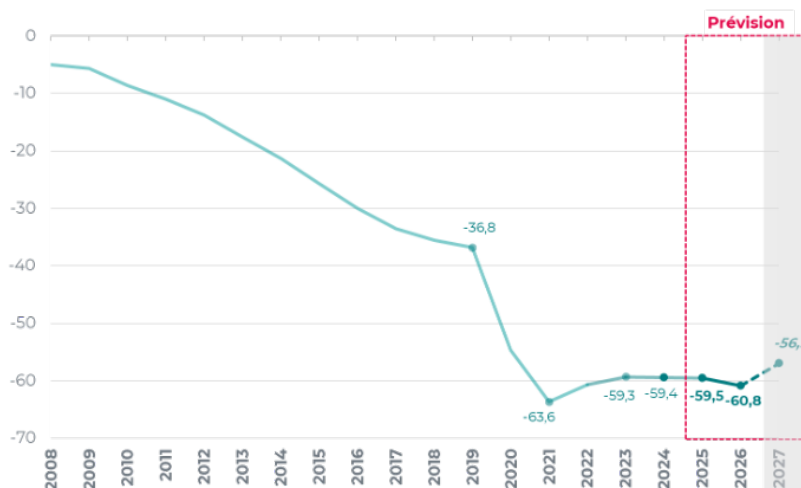
Source : Unédic, prévisions Unédic d'octobre 2025

Note : Les recettes de 2027 sont estimées sous l'hypothèse qu'aucun prélèvement État ne sera effectué cette année-là.

DÉPENSES ET RECETTES APRÈS PRÉLÈVEMENT ÉTAT DE L'ASSURANCE CHÔMAGE, EN MD€

Source : Unédic, prévisions Unédic d'octobre 2025

Note : Les recettes de 2027 sont estimées sous l'hypothèse qu'aucun prélèvement État ne sera effectué cette année-là.

ENDETTEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE JUSQU'À FIN 2027, EN MD€

Source : Unédic, prévisions Unédic d'octobre 2025

Note : Les recettes de 2027 sont estimées sous l'hypothèse qu'aucun prélèvement État ne sera effectué cette année-là.

À propos de l'Unédic

L'Unédic est une association paritaire, de statut privé, regroupant des représentants des salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT et FO) et des représentants des employeurs (Medef, CPME et U2P). Elle pilote et gère l'Assurance chômage en veillant à protéger les parcours professionnels au plus près des réalités de l'emploi, tout en étant attentive aux besoins des employeurs. Sa connaissance du marché du travail et sa faculté d'anticipation de la conjoncture économique lui permettent de garantir la solidité de ce régime à la fois assurantiel et solidaire. Ancrée sur tout le territoire grâce à son réseau d'instances paritaires régionales (IPR) et en interaction avec un écosystème large de partenaires institutionnels en France et à l'international, l'Unédic est un rouage essentiel au dynamisme de l'emploi. Sans cesse en mouvement, depuis plus de 60 ans, elle consolide et renouvelle l'Assurance chômage au service de la cohésion sociale et en soutien de l'économie française.

[Unedic.org](https://unedic.org) / [Data.unedic.org](https://data.unedic.org) / [LinkedIn](#) / [TikTok](#) / [Instagram](#) / [X](#) / [YouTube](#)